



■ Liste des pièces justificatives pour la création d'une entreprise individuelle

Pièces pour la personne

- Une copie de la carte nationale d'identité ou du passeport en cours de validité, accompagnée d'une déclaration de filiation,
- **Si marié :** Déclaration faite au conjoint commun en biens*,
Déclaration du conjoint participant à l'activité,
- **Et si étranger, hors Espace économique européen :** une copie du titre de séjour et la déclaration faite au Préfet,
- **Et si naturalisé :** ampliation du décret de naturalisation,
- **Et si déclaration d'insaisissabilité :** copie de l'acte notarié,
- **Si Contrat d'appui au projet d'entreprise (C.A.P.E.) :** copie du contrat.
- **Une déclaration sur l'honneur de non-condamnation,**
- **Et si activité non sédentaire :** déclaration préalable d'une activité commerciale ambulante,
- **Une attestation de suivi de stage de la CCI d'Alençon + 1 copie de la carte d'assuré social + choix organismes maladie + choix du régime fiscal.**
- **Pour le conjoint (ou pacsé) collaborateur :** justificatif d'identité, extrait d'acte de mariage datant de moins de trois mois en original, ou une copie du livret de famille certifié conforme.

Pièces pour le siège de l'entreprise et/ou le lieu d'exploitation

Un titre de jouissance **privatif** des locaux qui peut être **l'un** des documents suivants :

- une quittance EDF-GDF récente ou titre de propriété, ou un bail commercial, ou une mise à disposition de locaux, ou une facture téléphonique,
- **ou** une copie de l'acte de cession de fonds de commerce assorti de la publicité parue au J.A.L.,
- **ou** une copie du contrat de location gérance ou de gérance mandat, assorti de la publicité parue au J.A.L.,
- **ou** une copie de l'acte de donation assorti de la publicité parue au J.A.L.,

Et si activité réglementée : l'autorisation, le diplôme, la licence (assortie de la déclaration de profession délivrée par la Direction générale des douanes) ou le titre nécessaire à l'exercice de l'activité.





Frais

Dans le cas **d'une création de fonds**, un paiement par chèque de 62,19 € est à **établir à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce.**

S'il s'agit d'**une reprise de fonds**, le montant est de 138,10 €.

*** + 9,33 € au même ordre, si dépôt de déclaration de conjoint commun en biens**

Contact :

CCI d'Alençon – Centre de formalités des entreprises

Tél. : 02 33 82 82 82 – E-mail : cfe@alencon.cci.fr

www.alencon.cci.fr

